



**Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 12 mars 2020**

N° 2 – D. 12.03.2020

L'an deux mil vingt, le douze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020

Membres présents : MERMILLOD Martial, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Eric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, HABFAST Claus, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOLAN Virginie (donne procuration à RACHIDI Walid), PERSICO Simon (procuration à PAVIOL Sophie), MERLE Elsa (procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), BORRAS Isabelle (procuration à ADAM Véronique), PARET Jérôme (procuration à SAMSON Yves), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (procuration à BARBIER Emmanuel).

Considérant le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020 en annexe.

Publié le : 23/03/2020

Transmis au Rectorat le : 23/03/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 mars 2020

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 2020

Membres présents : BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, HABFAST Claus, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, NEUDER Yannick, PELLA Dominique, BOLF Edith, VERNAY Pascale, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), PERSICO Simon (procuration à MERLE Elsa), PAVIOL Sophie (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du président ou de la présidente de l'Université Grenoble Alpes
2. Election du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration (sous réserve de l'élection et de la proposition du président ou de la présidente de l'Université Grenoble Alpes)
3. Questions diverses

Une délégation d'étudiants entend alerter le candidat à la présidence sur les modalités de report des examens et les conditions d'assiduité au regard du mouvement social en cours.

1. Election du président ou de la présidente de l'Université Grenoble Alpes

Conformément aux statuts de l'UGA, l'administrateur provisoire Patrick LEVY fait appel au doyen d'âge des membres élus du conseil d'administration, Jean-Luc SCHWARTZ, pour présider la séance. Ce dernier est assisté de deux assesseurs choisis par lui parmi les membres élus du conseil d'administration :

- Monsieur RACHIDI Walid,
- Madame DAVAI Camille.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que l'arrêté portant sur les modalités du déroulement de la séance prévoit un échange de 30 minutes entre le candidat et les membres du CA. Ce temps dédié au débat lui apparaît insuffisant au regard de l'enjeu de cette élection. Après échanges avec les administrateurs, il est proposé de fixer 15 minutes de débat pour chacun des quatre thèmes suivants : recherche, formation et vie étudiante, personnels et gouvernance et d'en informer le candidat.

Yassine LAKHNECH, candidat à la présidence de l'UGA, procède à sa présentation, à travers laquelle il souhaite exposer les motivations qui l'ont amené à se porter candidat à la présidence de l'université Grenoble Alpes ainsi que le projet qu'il se propose de porter. Il souhaite également expliquer comment il propose de faire vivre la démocratie universitaire et les conseils centraux de l'établissement.

Yassine LAKHNECH ajoute que sa candidature à la présidence de l'université Grenoble Alpes est une décision mûrement réfléchie qu'il a prise après une concertation large menée auprès de plus de deux cents collègues, et un travail d'équipe de plus d'un an.

C'est dans la logique de son engagement pour le collectif, que Yassine LAKHNECH a décidé de se présenter à cette élection pour poursuivre le projet du site universitaire. Il rappelle que ce projet, qui a commencé depuis plus de dix ans, consiste à créer une université unique. Il vise à réunir les forces pour offrir la meilleure formation possible aux étudiantes et aux étudiants, pour donner les conditions et les moyens pour conduire une recherche de niveau international au service de la société et pour offrir aux personnels les meilleures conditions de travail possibles.

Yassine LAKHNECH indique que cette université a l'ambition d'être un moteur de développement pour le territoire et de contribuer à la visibilité et à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Il rappelle que les statuts de l'université Grenoble Alpes, votés très favorablement cet été par les conseils d'administration des établissements concernés, ainsi que par le CNESER cet automne, sont la traduction juridique et réglementaire d'un modèle universitaire original largement discuté avec les représentants des personnels et des étudiantes et étudiants. Mais la mise en place concrète de l'université Grenoble Alpes reste à faire. Il s'agit d'une tâche difficile dont il a conscience.

Yassine LAKHNECH souligne que le projet qu'il propose part de la conviction profonde, qu'au-delà du fait que la construction de l'université Grenoble Alpes répond à une attente exprimée à de nombreuses reprises et depuis de longues années par les personnels, elle revêt une signification et doit porter une ambition majeure. Sa signification réside dans un double engagement : d'une part, pour les étudiants et personnels, et d'autre part, pour contribuer à une société de justice et de progrès. Il s'agit de construire une université de rang mondial qui assume activement sa responsabilité sociale et environnementale et défend les valeurs d'une université publique.

S'agissant de ces engagements, Yassine LAKHNECH signale qu'il les place au cœur des missions de l'université et de leur donner un écho dans la gouvernance et le fonctionnement. Une ambition pour la formation et la recherche ne saurait être efficace et donner des résultats sans mettre les personnels et les étudiants au cœur de l'université. C'est ce que lui et son équipe veulent affirmer et proposent de mettre en œuvre notamment à travers l'écoute et l'accompagnement. Yassine LAKHNECH indique que ceci suppose le maintien d'une réelle proximité entre d'une part, les équipes dirigeantes, politiques et administratives, et d'autre part les personnels et les étudiants. De ces engagements

découlent les valeurs que doit porter l'université en plaçant les femmes et les hommes au cœur de sa stratégie et de son fonctionnement : ouverture et diversité, responsabilité sociale et environnementale, égalité femme-homme, ambition et intégrité scientifique, liberté de pensée et indépendance intellectuelle.

En ce qui concerne l'ambition, Yassine LAKHNECH souligne qu'il s'agit de réaliser les missions fondamentales au meilleur niveau international. L'UGA sera en mesure de proposer une offre de formation diversifiée et innovante d'une part, lisible et attractive d'autre part ; le but étant de favoriser la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle, le développement de leur citoyenneté et d'assurer la mission de formation tout au long de la vie. Yassine LAKHNECH indique que l'UGA, avec notamment les organismes de recherche, rassemble des forces portant une recherche reconnue à l'échelle nationale et internationale. Cette recherche s'appuiera sur la diversité des disciplines, leurs spécificités et le cercle vertueux liant le fondamental aux applications. Le développement des missions sera renforcé par une politique ambitieuse de partenariats à l'international. Les innovations issues des laboratoires et des composantes se nourrissent également de partenariats riches et constants avec les acteurs du monde socio-culturel et économique qu'il conviendra d'entretenir avec une politique et des outils appropriés.

Yassine LAKHNECH précise que l'université devra assumer un rôle moteur dans le développement de son territoire. Elle devra en particulier contribuer activement à sa promotion, à son rayonnement, à son attractivité économique, au développement de l'innovation sociale et solidaire et à la vitalité des différentes formes d'expression et de création culturelle, dans une démarche concertée avec les collectivités et tous les acteurs de notre écosystème.

Yassine LAKHNECH souligne qu'après une période de structuration institutionnelle et de réorganisation, les personnels doivent être plus encore au centre du développement de l'établissement. Des efforts importants ont été consentis du fait d'un contexte budgétaire tendu, de l'évolution des métiers et des conséquences de la fusion pour certains personnels. Il précise par ailleurs que les résultats des élections aux conseils centraux rappellent les inquiétudes des personnels et des étudiants. Il s'agira de prendre en compte les besoins exprimés et d'y répondre en travaillant avec leurs représentants dans un dialogue ouvert et constructif.

S'il est élu, Yassine LAKHNECH indique qu'il proposera de mettre en place, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires sociaux et les représentants des personnels, « un pacte social et une feuille de route » qui couvriront toutes les dimensions d'une politique de ressources humaines incluant un plan de convergence concerté et cohérent, tendant à aligner par le haut les régimes indemnitaires tout en prenant en compte la situation budgétaire de l'établissement et celles des établissements-composantes.

La situation budgétaire de l'établissement est justement insatisfaisante voire tendue et que, dans ce cadre, il conviendra d'être vigilant sur les priorités en se concentrant sur les missions fondamentales. Yassine LAKHNECH souligne qu'il s'agira d'œuvrer pour que l'État assume sa responsabilité en matière budgétaire notamment s'agissant de la question de la masse salariale et de la compensation du GVT (Glissement Vieillesse Technique). Il rappelle que l'UGA est une grande université qui doit être soutenue fortement par l'État pour aider au rayonnement national et international de l'ESR et vitaliser son territoire et la région Auvergne Rhône Alpes.

Yassine LAKHNECH précise que les efforts déployés ces dernières années pour créer les conditions qui permettent à chaque étudiant et étudiante de mieux s'orienter sur la base d'un projet personnel et professionnel et de réussir notamment en 1^{er} cycle seront amplifiés.

L'objectif sera de favoriser tout ce qui pourra aider les étudiantes et étudiants dans leur construction en tant que citoyen. Yassine LAKHNECH ajoute qu'il s'agit de la condition pour permettre un enrichissement et une appropriation des objectifs de responsabilité sociale et environnementale auxquels lui et son équipe souhaitent contribuer. Pour coordonner et charpenter les activités qui participent de cet objectif, Yassine LAKHNECH propose la création d'une unité de service, soutenue par l'IdEx, qui sera en appui des personnels enseignants et des composantes.

La participation active des étudiants à la mise en œuvre et à la vie de l'UGA est essentielle. A cet égard, il souligne que la vice-présidence étudiante aura un rôle important à jouer. En effet, la vie étudiante et associative sera stimulée au niveau de l'établissement, de ses composantes académiques et des composantes élémentaires.

Yassine LAKHNECH indique que la lutte contre la précarité sera une priorité. Dans la continuité des actions validées par la commission vie étudiante à l'automne 2019 et du comité de lutte contre la précarité mis en place, il s'agira de continuer le développement des dispositifs d'accompagnement. Les enquêtes menées par l'observatoire nous permettront de mieux cibler les actions.

Yassine LAKHNECH précise également que la mise en place effective des composantes académiques sans personnalité morale, les CSPM, est un enjeu majeur. Les communautés scientifiques ont été étroitement associées et même motrices dans la réflexion sur les regroupements des composantes élémentaires. Alors que la mise en place politique des CSPM aura lieu dès début 2020, leur mise en place opérationnelle sera progressive sur les deux premières années et demi du mandat. Yassine LAKHNECH souligne qu'une attention particulière sera portée à ce changement. Les personnels concernés seront accompagnés et des moyens seront mobilisés, en particulier sur les ressources de l'IdEx. Pour ce faire, il sera proposé de mettre en place un comité réunissant des représentants des personnels, les directeurs des CSPM et des membres de la direction de l'université. Cet espace de discussion s'inscrit dans la logique d'accompagnement, de dialogue et de transparence que Yassine LAKHNECH souhaite instaurer. Il précise que cet espace n'a pas pour but de se substituer aux instances de dialogue social CT et CHSCT mais de conduire collectivement des réflexions sur les enjeux humains de la mise en place des CSPM et de proposer des actions à destination des personnels et de réfléchir à leur mise en œuvre. Yassine LAKHNECH indique que la première action de ce comité sera d'élaborer un plan d'accompagnement qui sera décliné au niveau individuel, au niveau des collectifs et au niveau de l'encadrement. Il s'appuiera sur les expertises CHSCT pour prévenir les risques psycho-sociaux.

Yassine LAKHNECH rappelle que la gouvernance et le fonctionnement de l'UGA exigent une organisation qui favorise la subsidiarité, permettant l'agilité et l'efficacité des processus.

S'il est élu, Yassine LAKHNECH s'engage à mettre en œuvre les principes de gouvernance et le modèle de l'université énoncés dans les statuts. Il rappelle que le modèle original de l'UGA est le fruit d'un travail important basé sur le respect de la diversité, sur l'écoute, sur la rigueur et sur le sens du compromis constructif. Yassine LAKHNECH souligne qu'il propose ces principes de gouvernance et qu'il s'agira de garantir la participation des communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'université. Il indique que ce mode de gouvernance permet la cohérence de la stratégie et l'unité d'action grâce à une centralité à laquelle participent toutes les composantes. Elle rend

également possible un fonctionnement agile grâce à la subsidiarité et à la délégation évitant ainsi les écueils de l'hypercentralisation d'une part et de la dilution des responsabilités d'autre part.

Yassine LAKHNECH précise que son projet de gouvernance repose sur des instances démocratiques actives et sources de propositions pour une élaboration collective de la stratégie et la conduite d'actions dans la plus grande transparence. Yassine LAKHNECH ajoute qu'une de ses priorités sera de faire de la conférence sociale une instance active qui pourra mettre en place des comités et des groupes de travail comme il est proposé dans le règlement intérieur pour mener des réflexions et élaborer des propositions. Afin de renforcer le rôle du conseil académique, il propose également de mettre en place un bureau réunissant son président ou sa présidente, les vice-présidents ou vice-présidentes recherche, formation et ressources humaines, le vice-président ou la vice-présidente étudiant ainsi que des représentants des membres élus du CAC. Yassine LAKHNECH indique que la mission du bureau sera de veiller au bon fonctionnement du CAC et d'organiser son travail prospectif qui alimente la réflexion et la stratégie.

Pour rendre le meilleur service possible aux personnels, aux étudiantes et aux étudiants, Yassine LAKHNECH propose de mettre en place une démarche basée sur des comités d'usagers favorisant le recueil des critiques, des propositions d'amélioration et des bonnes pratiques pour gagner en efficacité et en simplicité dans le fonctionnement de l'établissement.

Il propose la mise en place d'un dialogue permanent et la voie de la co-construction. Yassine LAKHNECH indique que cette voie n'est peut-être pas, en apparence, la plus confortable mais c'est la seule qui fait le pari d'investir sur l'avenir à moyen et long terme.

Il est proposé que l'UGA s'engage pour une société plus juste, économe de ses ressources naturelles et respectueuse de son environnement. Yassine LAKHNECH précise que ces principes doivent guider l'action et les choix stratégiques de l'établissement. Il souligne que la pluridisciplinarité de l'UGA est un atout essentiel pour lui permettre de former des citoyens éclairés, capables de s'engager de manière critique et constructive. Elle lui permet de produire, de mettre en œuvre et de transmettre connaissances et compétences. Elle participe à la conception des innovations technologiques, sociétales et culturelles nécessaires à la construction d'une société de progrès.

Il s'agit de la richesse d'une réponse scientifique et citoyenne qui permet d'irriguer les projets du territoire, des métropoles, de la région et de surmonter les défis globaux de notre société. Yassine LAKHNECH indique que les projets interdisciplinaires structurants mis en place dans le cadre de l'IdEx sont une première expérience réussie de cette démarche qui trouve d'ores et déjà un rayonnement national et international.

La réussite du projet proposé dépend de l'équipe qui le mettra en place et de son fonctionnement. Yassine LAKHNECH précise sur ce projet sera basé sur l'écoute, l'implication et l'engagement, l'échange, l'efficacité et le respect des différences. Les membres de l'équipe s'engageront au respect de l'éthique universitaire et à la vigilance sur les conflits d'intérêts. Il souligne que le modèle d'organisation des services de l'UGA et de ses composantes doit se donner comme objectif d'être le plus adapté possible à la répartition des compétences proposée dans les statuts et de chercher à éviter l'hypercentralisation. Pour cette raison, il s'agira de mettre en place une organisation qui favorise la décentralisation horizontale, à travers les unités de service, et la décentralisation verticale à travers les composantes académiques, les composantes élémentaires et les unités de recherche.

Yassine LAKHNECH précise, qu'en effet, les enjeux sont tels que l'UGA aura besoin de toute l'énergie déployée aujourd'hui par l'ensemble des personnels, pour construire une organisation à la hauteur de ses ambitions et de ses promesses. Yassine LAKHNECH conclut en indiquant que l'équipe qu'il propose s'appuiera sur leur engagement et leur qualité pour mener à bien ce projet ambitieux et stimulant. Cette équipe aura à cœur de servir les personnels et étudiants de l'UGA.

A la suite de la présentation de Yassine LAKHNECH, Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que le temps de la campagne électorale a été court. En effet, la campagne a duré 10 jours, laissant ainsi peu de temps pour l'organisation d'un débat. Il rappelle que le résultat est important : le taux de participation aux élections aux conseils centraux reste faible, ce qui montre, selon lui, une inquiétude et un désengagement des personnels et des usagers vis-à-vis de la construction de l'université intégrée.

Un échange s'engage entre le candidat à la présidence de l'UGA, Yassine LAKHNECH, et les administrateurs.

1. Recherche

Dominique PELLA indique que l'université aujourd'hui couvre des champs beaucoup plus larges qu'auparavant. Le domaine de l'INSERM étant très spécifique – la recherche médicale –, il demande qu'elle sera la place de cet organisme dans le projet de construction de l'UGA.

Yassine LAKHNECH répond que l'UI génère beaucoup plus d'opportunités en ce qui concerne la santé, laquelle dépend de nombreux facteurs. Par ailleurs, il précise que l>IDEX sera évalué à l'automne 2020 et qu'une des missions supplémentaires est de porter la recherche au niveau international. L'UGA sera donc opérateur de recherche de 1^{er} niveau. Yassine LAKHNECH cite l'exemple de l'intelligence artificielle, thématique portée en grande partie par quatre grands sites dont Grenoble. Dans ce cadre, l'INSERM aura toute sa place.

Bernard BESSIERES soulève la question des moyens humains et financiers de la recherche. Il revient sur le fait que les enseignants-chercheurs font beaucoup d'heures complémentaires, ce qui ne leur permet pas de dégager du temps pour la recherche. De plus, ces personnels passent énormément de temps à chercher des financements.

Yassine LAKHNECH répond que cette transformation est due au modèle de financement et qu'il est demandé de justifier de plus en plus de l'utilisation des moyens financiers alloués. Il reconnaît les difficultés dus au manque de moyens côté recherche. Il revient sur la pyramide des âges qui n'est pas un facteur favorable. De plus s'ajoute le problème du GVT. Selon lui, la question à se poser est la suivante : comment accompagner les structures ? Yassine LAKHNECH précise que cette question est liée à celle de l'équité et qu'il convient de réfléchir collectivement aux modalités d'accompagnement.

Anne LE ROY intervient en indiquant que le principe de la procédure des appels à projets pose également des questions. Elle se demande comment l'établissement peut tendre vers une logique d'accompagnement en intégrant le financement des projets.

Frédérique LETUE ajoute que le contexte budgétaire est très serré et demande s'il est question de revenir sur le service des enseignants-chercheurs en faisant appel à la modulation de service.

Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'une question complexe car les situations sont très variables. Un groupe de travail sera mise en place afin d'analyser la situation des heures complémentaires. Il

souligne qu'à l'heure actuelle, certaines composantes n'ont pas les ressources nécessaires et que l'application de la modulation de service peut permettre de débloquer certaines situations.

Gérard FORESTIER demande s'il existe un moyen de porter à la connaissance de l'Etat les difficultés auxquelles fait face l'établissement. Il estime que dans le cadre de la fusion et de l'intégration de la ComUE, il convient de demander de l'aide à l'Etat pour obtenir plus de moyens au quotidien.

Yassine LAKHNECH répond que l'Etat ne peut pas être neutre et insensible sur ce point au regard de la situation de l'établissement. Il indique que des efforts seront à faire et qu'il convient de mener à bien le travail politique afin de revendiquer des moyens supplémentaires.

Catherine BERRUT met en exergue le manque d'allocations recherche pour financer les doctorants. Elle souligne que les situations relatives aux allocations sont très variables selon les disciplines et les établissements. Elle s'interroge sur les moyens de s'assurer que la répartition est cohérente.

Yassine LAKHNECH répond en indiquant que le nombre de contrats doctoraux a augmenté avec la mise en place de l'IDEX. Il reconnaît que la situation des doctorants varie notamment en fonction du mode de financement de la thèse.

2. Formation et vie étudiante

Camille DAVAI rappelle que des étudiants sont en situation d'isolement, de difficultés, etc. et demande ce qui peut être fait pour remédier à ces situations.

Yassine LAKHNECH répond que des dispositifs de détection et d'accompagnement de ces situations seront mis en place. Il précise que l'établissement pourra également s'appuyer sur l'observatoire pour les détecter.

Nathanaël COURTOIS demande comment intégrer l'ensemble des étudiants sur le site et notamment ceux localisés sur les sites hors campus de Saint-Martin d'Hères. Etant étudiant à l'IUT 2, il indique, pour sa part, perdre, par exemple, beaucoup de temps dans les transports en commun pour rejoindre certains enseignements dispensés sur le campus.

Yassine LAKHNECH répond en indiquant qu'il conviendra notamment de développer le sentiment d'appartenance à travers la vie étudiante et des projets. S'agissant des différents sites universitaires, la situation est complexe et une solution ne peut être trouvée qu'à long terme. Il estime que cette question renvoie également à la question de savoir si l'on souhaite développer la pluridisciplinarité.

Elsa MERLE demande si s'agissant des services d'enseignement une harmonisation des pratiques entre les quatre établissements du site est envisagée.

Yassine LAKHNECH répond qu'un travail sur l'harmonisation du référentiel sera mené, lequel prendra également en compte la question de l'équité.

Véronique PUGEAT demande des informations complémentaires en ce qui concerne la politique des campus délocalisés et demande qu'une attention particulière soit portée au site de Valence. Elle rappelle que l'enseignement supérieur doit être traité en partenariat étroit avec le développement du territoire. Par ailleurs, Valence comprend un grand nombre d'étudiants boursiers. Dans ce cadre, elle souligne qu'il est nécessaire de maintenir une université de qualité à Valence.

Yassine LAKHNECH répond qu'il convient de réfléchir avec les acteurs concernés sur un projet campus Valence sur le long terme. Il rappelle qu'en principe les enseignants-chercheurs concernés assurent leurs cours à Valence tout en réalisant leur recherche à Grenoble, siège de leur laboratoire.

Thomas MANDROUX demande ce qu'il en est de la sélection à l'université et de la hausse des frais d'inscription qui constitue en soi également une forme de sélection. Il rappelle que l'université doit rester ouverte à tous les étudiants.

Yassine LAKHNECH répond que le choix a été fait d'être une université inclusive et que, dans ce cadre, l'UGA s'est positionnée contre la sélection, y compris sur critères sociaux.

Elsa MERLE demande si la recherche de vacataires peut être en partie réservée aux doctorants de l'établissement pour qu'ils puissent enseigner dans un contexte plus organisé et plus juste qu'aujourd'hui. Selon elle, la situation s'est dégradée en ce que les doctorants doivent chercher par eux-mêmes des enseignements.

Yassine LAKHNECH répond qu'il avait proposé de mettre un dispositif en place dans le cadre des doctorats financés par l'IDEX afin de permettre, à ceux qui le souhaitent, d'avoir un service d'enseignement. Yassine LAKHNECH souligne que ce dispositif se révèle être très formateur et qu'il encourage les doctorants à avoir une expérience de formation.

Edith BOLF demande si le programme de formation évoluera en matière d'apprentissage et de formation continue.

Yassine LAKHNECH répond que l'UGA porte le projet FlexiTLV. Il complète en indiquant que de plus en plus d'étudiants, qui ont suivi un parcours en IUT, entrent directement dans le marché du travail et, plus tard, souhaitent reprendre leurs études. En ce qui concerne l'apprentissage, celui-ci est à déployer davantage.

Wanda KELLOUAI demande si, dans le cadre du dialogue, Yassine LAKHNECH est prêt à accepter des désaccords politiques. Elle revient sur le contexte actuel des violences policières et en particulier sur le recours aux forces de l'ordre lors des opérations de blocage sur le campus. Elle souhaite savoir si le candidat à la présidence est prêt à s'engager sur le fait de renoncer à recourir aux forces de l'ordre.

Yassine LAKHNECH répond que l'université est un lieu où le débat a toute sa place et qu'il doit être veillé à cela. Il indique se positionner contre les violences policières. Cependant, il rappelle que le président est responsable de l'intégrité physique des personnels et des étudiants.

Bénédicte CORVAISIER demande quelle est la conception du candidat à la présidence de la collaboration entre l'UGA et le CROUS, notamment en matière d'accompagnement sur les questions du logement, de la restauration, etc. Elle indique que, dans le cadre de l'intégration du développement durable dans les missions des établissements, la jeunesse alerte sur le manque de ressources. Elle demande si les formations peuvent évoluer afin de prendre en compte cette dimension.

Yassine LAKHNECH répond que la collaboration avec le CROUS a été renforcée et que, dans ce cadre, il est nécessaire de prendre le temps de définir ses modalités pratiques. Il indique que l'université ne peut pas rester indifférente face à la question de l'environnement. Les étudiants pourraient suivre une formation afin de se positionner sur cette thématique. Par ailleurs, Yassine LAKHNECH indique, qu'en ce qui concerne le patrimoine, l'empreinte carbone et la consommation énergétique sont également à prendre en compte.

3. Personnels

Éric GUINET rappelle que le plan de réduction des effectifs a mis en tension des services et demande ce qu'il en est des gels de postes, l'établissement devant faire face à des difficultés qui augmentent avec la mise en place des CSPM et des composantes élémentaires. Éric GUINET demande également s'il est possible d'obtenir un calendrier de mise en œuvre du « mieux disant » en ce qui concerne les politiques RH. En effet, il souligne qu'il existe des situations de personnels contractuels de Grenoble INP travaillant dans des services de l'UGA et inversement, avec des niveaux de rémunération différents. Pour lui, il est important que l'harmonisation se fasse le plus rapidement possible afin de garantir une égalité de traitement entre tous les personnels. En outre, Éric GUINET signale qu'il conviendra de mettre en œuvre un plan de titularisation pour les personnels contractuels. Enfin, en ce qui concerne les instances représentatives des personnels, Éric GUINET demande ce qu'il en est des commissions paritaires. Il rappelle qu'il est proposé de fonctionner en groupes de travail mais, selon lui, cette organisation ne garantit pas l'équité entre les personnels.

S'agissant de la question de l'harmonisation, Yassine LAKHNECH indique qu'un groupe de travail émanant du conseil d'administration sera mis en place, lequel travaillera notamment sur le cadrage du pacte social. D'autres groupes de travail seront par la suite mis en œuvre afin de travailler sur différents sujets. En ce qui concerne les instances représentatives des personnels, et en particulier les commissions paritaires, Yassine LAKHNECH répond qu'un engagement a été pris pour que l'on garde le même fonctionnement sur le site. S'agissant des instances représentatives du personnel, elles continueront de se réunir jusqu'à la mise en places des nouvelles instances en mars 2020.

Mélina HERENGER demande ce qu'il en est du repyramidage des postes dans un contexte budgétaire restreint, notamment pour les personnels BIATSS de catégorie C, et si les objectifs fixés pourront être maintenus. Par ailleurs, elle souhaite connaître quelles sont les promotions possibles pour les maîtres de conférences.

En ce qui concerne le repyramidage des postes, Yassine LAKHNECH répond que ce chantier fera partie intégrante du groupe de travail évoqué précédemment, dont le but sera de définir les modalités de mise en œuvre. Le CA devra également se positionner sur les priorités. Ensuite, ce qui concerne la carrière des maîtres de conférences, Yassine LAKHNECH rappelle que le CAC restreint a mené un travail remarquable qu'il conviendra de continuer.

Martial MERMILLOD signale qu'avec la création des pôles recherche, l'établissement tend vers une complexification des structures administratives. Dans ce cadre, il demande quelles sont les propositions pour simplifier la situation, à la fois pour les enseignants-chercheurs mais également pour les personnels administratifs.

Yassine LAKHNECH répond que la structure ne traduit pas nécessairement les processus mis en œuvre et qu'il convient d'aller vers une simplification afin d'optimiser l'efficacité des processus, notamment à travers la mise en place de comités d'usagers.

Isabelle BORRAS intervient en demandant si la composition des groupes de travail émanant du CA pourra refléter la composition des listes du CA. Elle demande également si le CA pourra valider la feuille de route qui sera proposée à l'issue des groupes de travail.

Yassine LAKHNECH répond positivement en ajoutant qu'il faudra veiller à ce que l'ensemble des remarques soient bien intégrées.

4. Gouvernance

Emmanuel BARBIER demande s'il est possible pour les membres du CA d'avoir un espace documentaire permettant d'accéder aux compositions, feuilles de route, calendriers et documents produits par les différents groupes de travail.

Yassine LAKHNECH répond que, en ce qui concerne les groupes de travail, il sera effectivement nécessaire de revenir vers le CA ou vers la commission permanente si celle-ci est mise en place en fonction des thématiques et du calendrier. Il rappelle que cette commission regroupe les membres élus du CA.

Claus HABFAST demande si, en matière de culture scientifique et d'innovation technologique, une continuité sera assurée. Il souligne l'importance du patrimoine scientifique pour les collectivités territoriales. Il rappelle que seront inaugurées en 2020 les archives départementales situées aux abords du site de Saint-Martin-d'Hères.

Yassine LAKHNECH répond qu'une vice-présidence culture et culture scientifique et technique sera proposée et qu'elle aura ce dossier intégré dans son portefeuille. En ce qui concerne la politique de documentation, Yassine LAKHNECH indique qu'il y aura une vice-présidence en charge des sciences et des données ouvertes.

Walid RACHIDI intervient en indiquant que la communication joue un rôle important pour accroître le sentiment d'appartenance à l'université et qu'il est nécessaire de communiquer auprès des usagers, notamment au cours des deux premières années. Il demande si une rencontre de l'équipe politique ou du directoire, par exemple sous forme d'assemblée générale, est prévue.

Yassine LAKHNECH répond qu'il s'engage à organiser un congrès par an, lequel sera une réunion du CA et du CAC afin de faire le lien entre les différentes instances. Il indique que le sujet principal de ce congrès pourrait être les bilans des équipes politique et administrative. Yassine LAKHNECH souligne également sa volonté d'être en contact le plus étroitement possible avec les communautés.

Yannick NEUDER souhaite savoir quelles sont les relations envisagées avec l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB).

Yassine LAKHNECH répond que l'UGA a besoin de l'USMB notamment dans le cadre du rayonnement du site à l'international. Il indique également que l'UGA doit être en soutien au développement de l'USMB.

Pascale VERNAY souligne l'importance prise ces dernières années par les cours privés, notamment pour préparer le concours de la magistrature et que, dans ce cadre, l'université se doit de retrouver sa place pour permettre à ses étudiants d'une part, de préparer les concours et, d'autre part, d'intégrer la vie active.

Yassine LAKHNECH répond en prenant l'exemple du secteur santé et indique que les officines privées sont de moins en moins sollicitées pour préparer les concours de médecine, au regard de l'organisation de la PACES. En ce qui concerne le droit, Yassine LAKHNECH souligne l'importance de l'implication des professionnels pour augmenter la réussite des étudiants.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions en ce qui concerne les relations du CA avec le directoire et évoque la question de la déontologie.

Yassine LAKHNECH répond que le directoire constitue le lieu dans lequel sont impliquées les communautés à travers les composantes. Il rappelle que c'est le conseil d'administration qui prend des décisions et que l'ensemble des instances doivent être actives, c'est-à-dire proposer des groupes de travail, des réflexions et d'instruire des dossiers. Le directoire n'a pas vocation à instruire ces dossiers, mais plutôt à s'appuyer sur le travail mené au sein des composantes.

En ce qui concerne la question de la déontologie, Yassine LAKHNECH procède à la lecture du texte suivant :

« Mesdames, messieurs les administrateurs,

À ce sujet je souhaite faire une déclaration.

Philippe Cinquin et la FSU ont saisi le tribunal administratif et une procédure contre la communauté Université Grenoble Alpes est en cours. L'UGA ayant pris la suite juridique de la COMUE, c'est elle qui est concernée depuis le 1er janvier 2020.

Ils ont également saisi le comité de déontologie de la comue et le collège de déontologie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Dans aucune de ces procédures, je ne suis mis en cause.

Ce dossier est donc porté auprès des instances compétentes et il ne m'appartient pas de le commenter sur le fond.

Je souhaite, toutefois, dire trois choses :

1. Je rappelle que les instances élues de la Communauté Université Grenoble Alpes se sont prononcées sur le point soulevé par Philippe Cinquin. Elles ont voté que la procédure d'évaluation a été respectée.
2. Les recommandations et décisions des comités de déontologie qui nous permettront de nous améliorer seront bien entendu prises en compte.
3. Enfin, la mise en place d'un comité de déontologie ainsi qu'une charte sont inscrits dans les statuts (Art. 58). Si je suis élu, je veillerai à leur mise en place rapidement et je veillerai au bon fonctionnement du comité et en toute indépendance. »

A l'issue de ce débat, il est procédé à un vote à bulletin secret (avec passage dans l'isoloir). Il est rappelé que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.

Après dépouillement, réalisé sous le contrôle du bureau, composé de monsieur le doyen d'âge et de ses deux assesseurs le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	38
Membres représentés	3
Nombre de votants	41
Voix favorables	24
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	8

Au regard des votes, Monsieur LAKHNECH Yassine est élu président de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2020

Membres présents : BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Eric, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Méline, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, PELLOUX-GERVAIS Amaury, BEAUFORT Cyprien, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, MAURIN Nicolas, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith.

Membres représentés : PERSICO Simon (procuration à MERMILLOD Martial), LE ROY Anne (procuration à LAMBLIN Jacob), RIFFART Coline (procuration à GUINET Eric), FORESTIER Gérard (procuration à BARBIER Emmanuel), CHALON Nathalie (procuration à BORRAS Isabelle), SAMSON Yves (procuration à PARET Jérôme), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (procuration à BOLF Edith), DAUGUET Pascale (procuration à MERLE Elsa).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration
2. Election de vice-présidents fonctionnels
3. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA
4. Elections professionnelles
 - 4.1 Calendrier prévisionnel (pour information)
 - 4.2 Création du Comité Technique de l'UGA (CT)
 - 4.3 Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'UGA (CHSCT)
5. Mise en place des groupes de travail thématiques Règlement intérieur (pour information)
6. Augmentation des capacités d'accueil du portail santé (PASS)
7. Questions diverses

1. Election du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il a souhaité avoir une équipe politique la plus paritaire possible et dans laquelle soient représentées, autant que possible, les disciplines et les établissements. La composition de cette équipe traduit son programme présenté lors du précédent conseil d'administration.

Le Président Yassine LAKHNECH souligne que les aspects sociétaux et environnementaux constituent un enjeu important pour l'établissement. Dans ce cadre, il est proposé qu'une vice-présidence soit en charge de ces aspects. Il s'agit d'une vice-présidence transversale dont le fonctionnement sera basé sur la construction de programmes et de plans d'actions en lien avec les autres vice-présidences et les directions. Pour mener à bien cette mission, cette vice-présidence sera accompagnée d'une équipe administrative.

En ce qui concerne la vice-présidence pilotage et amélioration continue, le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il existe de véritables enjeux vis-à-vis de ces missions. Dans cette optique, l'UGA doit se donner les moyens pour permettre un pilotage efficace. Il précise que cette vice-présidence tend à être transversale.

En ce qui concerne la vice-présidence Valence et Drôme-Ardèche, le Président Yassine LAKHNECH rappelle que celle-ci est déjà mise en place, cependant il est nécessaire de l'intégrer au sein du bureau.

En ce qui concerne la vice-présidence Santé et Relations avec le CHUGA, le Président Yassine LAKHNECH indique que les problèmes relatifs à ce secteur sont importants et rappelle que la situation organisationnelle, sociale et financière du CHUGA est tendue. Il ajoute que certains personnels du CHUGA sont également des personnels de l'UGA. En ce qui concerne les enjeux, le Président Yassine LAKHNECH signale que les enjeux nationaux sont aussi importants et qu'il est primordial, pour les étudiants, d'avoir un bon CHU, lequel constitue un fort potentiel sur le site en matière de santé.

En ce qui concerne la vice-présidence recherche Sciences Humaines et Sociales, le Président Yassine LAKHNECH fait savoir qu'il s'agit d'une demande émanant du CAC.

Edith BOLF intervient en faisant remarquer qu'il n'y a pas de vice-présidence dédiée à la formation continue de manière transversale.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'équipe politique est en cours de construction. Il confirme qu'une personne sera en charge de ce dossier.

Catherine BERRUT demande comment s'organisera l'élection de l'équipe politique.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est proposé d'accueillir l'ensemble des candidats afin qu'ils puissent répondre aux questions des administrateurs de manière transversale.

Anne-Catherine FAVRE, proposée au poste de vice-présidente du conseil d'administration est invitée à se présenter.

Anne-Catherine FAVRE explique que sa présentation se fera en quatre temps : CV, valeurs, programme et organisation.

En ce qui concerne son CV, Anne-Catherine FAVRE indique qu'elle est née le 28 mai 1968 à Sion en Suisse, qu'elle est mariée et qu'elle a deux enfants. Elle est diplômée de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) (Ingénieure mathématicienne en 1994 et docteure ès sciences techniques en 2000). Elle est ensuite devenue, en 2011, professeure des universités à Grenoble INP-Ense3 et

chercheuse à l'IGE. Elle possède une expérience de 11 ans à l'international (Suisse et Canada). Elle a également assuré les responsabilités collectives suivantes :

- 2013–2019 : Responsable de l'équipe *Hydrométéorologie, Climat et Interactions avec les Sociétés* (HMCIS) de l'IGE
- 2014–2018 : Directrice adjointe de l'ENSE³ en charge des relations internationales
- 2015–2019 : Directrice adjointe du pôle de recherche *Physique des particules, Astrophysique, Géosciences, Environnement et écologie* (PAGE) de la Communauté Université Grenoble Alpes
- 2018–2019 : Directrice adjointe de l'ENSE³ en charge du développement et des relations extérieures

En ce qui concerne ses valeurs, Anne Catherine FAVRE indique que son expérience à l'international lui a permis d'acquérir des connaissances sur les différentes structures universitaires et leurs fonctionnements. Elle indique que l'humain et la matière grise constituent la richesse de l'établissement et que, dans ce cadre, il est nécessaire de placer l'Homme au cœur de l'université. Elle rappelle également qu'il convient de décliner les objectifs du développement durable de façon transversale.

En ce qui concerne son programme, Anne-Catherine FAVRE vise une gouvernance stratégique, facilitatrice, agile et transparente. Elle indique qu'il faut compter environ deux ans et demi pour la mise en place de l'organisation opérationnelle de l'UGA. Elle souligne que cette organisation a pour but de garantir la satisfaction des usagers à travers la création de comités d'usagers.

Anne-Catherine FAVRE rappelle que le conseil d'administration se doit d'être stratégique et actif et que, dans ce cadre, un temps doit être consacré aux questions stratégiques. Elle met en avant l'importance du travail en commun entre les différentes instances. Enfin, elle insiste sur le développement du sentiment d'appartenance qui implique une stratégie de communication interne et externe.

Elsa MERLE demande quelle sera la construction du dialogue politique avec le conseil d'administration. Elle signale également l'importance de la transparence des agendas.

Anne-Catherine FAVRE répond que le directoire est conçu comme une instance de représentation des personnels, mais le conseil d'administration reste l'instance qui prend des décisions. En ce qui concerne les accès aux agendas, Anne-Catherine FAVRE répond qu'une partie pourrait en effet être mise à disposition.

Bernard BESSIERES demande quelle est la suite donnée à l'organigramme de l'UGA.

Anne-Catherine FAVRE répond que l'organigramme a été nécessaire pour travailler sur l'établissement et qu'une nouvelle organisation devra être mise en place.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que s'agissant du directoire, la réponse ne lui semble pas suffisante. En effet, selon lui, le conseil d'administration doit pouvoir se saisir du travail du directoire.

Anne-Catherine FAVRE rappelle que le directoire n'existait pas jusqu'à présent.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur les instances de l'établissement.

Emmanuel BARBIER demande des informations complémentaires au sujet des groupes de travail et souhaite savoir si un calendrier existe afin de prendre connaissance du contenu de ces groupes de travail.

Anne-Catherine FAVRE répond que les groupes de travail doivent être construits à partir du conseil d'administration.

Emmanuel BARBIER demande si le conseil d'administration doit voter la méthode et les objectifs.

Le Président Yassine LAKNECH répond que les groupes de travail seront missionnés directement par le conseil d'administration.

Elsa MERLE demande des précisions sur la commission permanente.

Anne-Catherine FAVRE répond que cette commission est formée des élus internes à l'établissement et qu'elle se réunira dix jours avant le conseil d'administration.

Un administrateur demande des informations complémentaires au sujet des comités d'utilisateurs.

Anne-Catherine FAVRE répond qu'il conviendra de réfléchir, en conseil d'administration, aux comités d'utilisateurs. Elle rappelle que le terme « utilisateur » désigne les étudiants, les personnels ainsi que les collaborateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que les comités d'utilisateurs permettront de gagner en efficacité mais qu'ils n'ont pas vocation à dessaisir les conseils centraux de leurs missions.

Éric GUINET alerte sur la question de la charge de travail et rappelle qu'en la matière, le cabinet Emergence a émis des recommandations.

Anne-Catherine FAVRE répond que l'équipe a lu le rapport et qu'il s'en est saisi. Elle précise que la vice-présidence Ressources Humaines va particulièrement travailler sur la question de la qualité de vie au travail.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que, selon lui, il s'agit d'une mécanique à mettre en place et que les comités d'utilisateurs doivent prendre en compte ce rapport.

Anne-Catherine FAVRE complète en indiquant qu'un travail de réflexion doit en effet être mené.

Isabelle BORRAS intervient en précisant qu'il convient d'éviter de créer un système lourd et complexe.

Anne-Catherine FAVRE répond que la réflexion doit permettre de déterminer une action.

Isabelle BORRAS demande si une rencontre avec les représentants du personnel est prévue.

Anne-Catherine FAVRE répond qu'une rencontre avec les composantes est envisagée afin de voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Elsa MERLE demande comment améliorer le lien entre les différents sites.

Anne-Catherine FAVRE répond que le conseil d'administration pourrait se réunir sur les sites délocalisés.

Claus HABFAST rappelle que le conseil d'administration comprend un quart de personnalités extérieures sur lesquelles le conseil d'administration doit pouvoir s'appuyer.

Anne-Catherine FAVRE répond en soulignant que la richesse apportée par les personnalités extérieures est primordiale. Elle indique qu'un chargé de mission « territoires » devrait être mis en place pour assurer cette transversalité.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que le conseil d'administration va se saisir de ces questions internes mais prendra également en compte les relations avec les extérieurs.

Elsa MERLE demande comment construire une convergence collective entre les quatre établissements.

Anne-Catherine FAVRE répond que le travail mené actuellement doit continuer et qu'il est nécessaire d'avoir une interdisciplinarité ainsi que des relations pour nourrir cette transversalité, par exemple en matière de développement durable.

A l'issue de ce débat, il est procédé à un vote électronique. Il est rappelé que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	27
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Au regard des votes, Madame FAVRE Anne-Catherine est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés du conseil d'administration.

2. Election de vice-présidents fonctionnels

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle qu'ont été élus au Cac du 13 janvier 2020 :

- Caroline BERTONECHE en tant que présidente du CAC,
- Martin OUDART en tant que VP étudiant,
- David DECHENAUD en tant que VP formation,
- Hervé COURTOIS en tant que VP recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH procède à une présentation des candidats.

Nadine GUILLEMOT au poste de vice-présidente en charge du Pilotage et de l'Amélioration Continue

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'elle est professeure à Grenoble INP et qu'elle a dirigé l'ESISAR. Elle a notamment travaillé sur le grand chantier de la structuration de Grenoble INP.

Karine SAMUEL au poste de vice-présidente en charge du Rayonnement et des Relations Internationales

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'elle est professeure de gestion.

Yann ECHINARD au poste de vice-président en charge de la Responsabilité Sociétale et Environnementale

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il est maître de conférences en économie à Sciences Po Grenoble. Il possède de nombreux engagements.

Christophe RIBUOT au poste de vice-président en charge des Ressources Humaines

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il a été vice-président Ressources Humaines de l'UGA.

Isabelle OLIVIER au poste de vice-présidente en charge du Numérique

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'elle a été vice-présidente formation à l'UJF et vice-présidente numérique à la ComUE UGA.

Marie-Christine BORDEAUX au poste de vice-présidente en charge de la Culture et CST

Le Président Yassine LAKHNECH indique que le domaine de la CCST a pris beaucoup d'importance sur le site.

Philippe SARAZZIN au poste de vice-président en charge de Valence et de Drôme-Ardèche

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il a été vice-président en charge du site de Valence à l'UGA. Dans le cadre du nouvel établissement, l'objectif est de donner un rôle accru au site Drôme-Ardèche.

Olivier PALOMBI au poste de vice-président en charge de la Santé et des Relations avec le CHUGA

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il est neurochirurgien PU-PH. Il a porté de nombreux dossiers au niveau national.

Pascal LOUVET au poste de vice-président en charge des Finances et du Patrimoine

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il s'agit de proposer une vice-présidence sur les champs finance et patrimoine, lesquels devront prendre en compte les enjeux de développement durable. Il est rappelé que la campagne CPER a ouvert.

Mélina HERENGER souhaite obtenir des précisions sur les politiques d'achat, de délais de paiement, etc.

Pascal LOUVET répond que ces questions concernent surtout l'agence comptable. Il ajoute que plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés rencontrées, notamment le changement de nom, de SIRET, etc. Par ailleurs, il signale que la mise en place de chorus pro pour le dépôt des factures est désormais effective pour tous. Une simplification des procédures est à l'étude. Par exemple, il ne serait plus nécessaire de joindre systématiquement toutes les pièces mais d'effectuer, à la place, une vérification hiérarchique.

Martial MERMILLOD demande à Christophe RIBUOT comment améliorer l'homogénéité en matière de ressources humaines.

Christophe RIBUOT répond que l'université est le fruit de son histoire et qu'un effort a été fait pour que le référentiel soit harmonisé. L'idée à présent est de le faire évoluer afin de permettre aux composantes de l'adapter.

Jean-Luc SCHWARTZ demande si les vice-présidences seront coordonnées.

Nadine GUILLEMOT répond que beaucoup de chantiers doivent être mis en œuvre et qu'il convient d'établir une liste des projets prioritaires. Il est proposé de présenter les projets structurants au prochain conseil d'administration. En ce qui concerne le patrimoine et la responsabilité environnementale, il faudrait veiller à ce que cela s'applique à l'ensemble des marchés.

Yann ECHINARD complète en indiquant qu'il serait pertinent de se déplacer physiquement pour voir les bâtiments comportant des problèmes. Certains projets nécessitent un investissement dès le départ. Par ailleurs, il semble nécessaire d'avoir une co-construction sur ce terrain et de dégager des ressources.

Emmanuel BARBIER demande si le volet patrimoine peut passer du côté de la responsabilité sociétale et environnementale.

Pascal LOUVET répond que la question de la transformation énergétique doit traverser toutes les vice-présidences. Il rappelle que l'UGA a une obligation de répondre aux besoins des utilisateurs et que, dans ce cadre, il convient d'identifier les efforts devant être faits.

Virginie SCOLAN demande si la mission du vice-président santé intègre également la santé des étudiants.

Olivier PALOMBI répond être preneur de propositions en la matière.

Éric GUINET demande quand est prévu l'alignement des rémunérations UGA et Grenoble INP.

Christophe RIBUOT répond que cela se fera le plus tôt possible.

Isabelle BORRAS remarque que la candidature de Christophe RIBUOT à la vice-présidence Ressources Humaines se situe dans une continuité. Elle demande quelles sont les priorités en la matière et ce qui est prévu pour ce qui concerne les risques psycho-sociaux. Au sujet des indemnités, Isabelle BORRAS indique que le régime indemnitaire doit faire partie du dialogue social et qu'il s'agit là de chantiers qui paraissent prioritaires.

Christophe RIBUOT répond que ses priorités sont celles des personnels de l'établissement. Bien que l'UGA soit rattrapée par les contraintes budgétaires, l'idée est d'échelonner les dossiers. Il souligne que le projet aujourd'hui a besoin de converger avec ce qui est voté dans les CSPM.

Emmanuel BARBIER signale, à partir des données de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI) que le CHUGA est passé de la 7^{ème} à la 17^{ème} place, sur 32 CHU, en matière de promotion de la recherche en cinq ans. Il demande quel est le diagnostic ?

Olivier PALOMBI répond que le diagnostic est national et que les hôpitaux sont devenus de plus en plus autonomes. En ce qui concerne les projets de recherche clinique, il existe un mode de financement parallèle et il convient d'apporter une forme d'oxygène à ces projets.

Karine SAMUEL répond qu'il sera possible d'avoir des projets qui associent les grands établissements. Elle prend l'exemple de GIANT qui a bien réussi sa communication et qui est reconnu sur les plans national et international.

Marie-Christine BORDEAUX indique que, pour la CVEC, à Grenoble, il n'y a pas de facteurs de dissension et qu'il convient d'engager une discussion avec les acteurs. Cela permet également de renforcer des projets CCST.

Sophie PAVIOL demande quelle est l'articulation de la culture avec l'appel à projet recherche.

Marie-Christine BORDEAUX répond que sera prévu un volet science et société. En ce qui concerne l>IDEX, la correspondance est déjà trouvée.

Isabelle BORRAS demande quel sera le lien avec le CAESUG.

Marie-Christine BORDEAUX répond que le lien existe depuis plusieurs années et que les échanges sont à renforcer.

Bernard BESSIERES demande si les cours de langues seront développés.

Karine SAMUEL répond que cette question doit être abordée d'un point de vue nouveau. La mise en place d'un chargé de mission « langues » est à l'étude, ces cours s'adressant aux étudiants et aux personnels.

Bernard BESSIERES alerte sur le fait que le service des langues est à saturation. Il indique qu'il s'agit d'une question de moyens.

Karine SAMUEL indique qu'elle ne dispose pas assez d'éléments pour analyser la situation et qu'il commencera par établir un constat.

Claus HABFAST signale que la CCST doit s'adresser à l'ensemble des citoyens.

Marie-Christine BORDEAUX répond que, dans la société actuelle, les phénomènes ne sont pas nouveaux. L'UGA doit assurer sa mission en partenariat, notamment, avec la casemate. La vocation de l'université est d'assurer la diffusion de l'éducation à l'esprit critique.

Sophie PAVIOL demande quels sont les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'interaction entre Grenoble et Valence.

Philippe SARAZZIN répond que Valence constitue un site stratégique car située au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un campus qui permet d'afficher une volonté territoriale. Philippe SARAZZIN souligne que l'affichage de la politique sociale a plus de sens pour Valence. La mise en place d'un bureau de site est prévue pour mieux se connaître.

Emmanuel BARBIER demande, en matière de numérique, quels sont les verrous qui bloquent et les moyens pour accompagner le pilotage.

Isabelle OLIVIER répond que des actions vont être identifiées dans les thématiques. Des commissions seront mises en place avec l'ensemble des DSI. Elle signale qu'en France, peu de systèmes d'information d'aide à la décision existent. En ce qui concerne les verrous, le développement durable ainsi que le pilotage constituent de véritables enjeux. Enfin, en ce qui concerne les projets, APOGEE sera changé au profit du logiciel PEGASE. Ce dernier est actuellement en construction sur un modèle totalement nouveau. Une équipe de huit personnes à la direction des systèmes d'information mutualisés (DSIM) est dédiée à l'aide à la construction de cet outil.

Catherine BERRUT signale que toutes les personnels de l'établissement n'ont pas de codes AGALAN et il serait pertinent de créer des listes pour favoriser la communication entre collègues. Aussi, elle souligne l'importance de la transition écologique en matière de numérique et, dans ce cadre, elle souhaite que soit élaborée à court terme une charte.

Martial MERMILLOD demande si la DSIM travaille sur l'amélioration des systèmes pour que ces derniers s'adaptent à l'utilisateur.

Isabelle OLIVIER répond qu'un comité d'usagers existe, basé à Montpellier et qui comprend tous les services de scolarité.

Camille DAVAI rappelle qu'il est prévu de mettre en place une vice-présidence vie étudiante. Elle demande quelle sera sa place au sein de l'UGA. En effet, selon elle, la vie étudiante passe au second plan.

Nadine GUILLEMOT répond que le chantier relatif à la vie étudiante est en cours de préparation et que ce travail se fera en lien avec le VP étudiant.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il y aura une relation forte entre cette vice-présidence et le vice-président formation. Cette vice-présidence sera autonome sur son périmètre d'action.

Bénédicte CORVAISIER signale que le schéma directeur est en cours de construction, en lien avec le CROUS.

Catherine BERRUT demande quel est le rôle sociétal de l'université. En effet, le système scolaire est devenu très inégalitaire selon les établissements. Elle demande quel peut être l'accompagnement de l'UGA pour identifier les lieux où la capacité de réussite est moins importante.

Yann ECHINARD répond qu'il convient de s'intéresser au bassin grenoblois, dans lequel il existe des différents accès à l'enseignement supérieur. Il ajoute que le travail avec le numérique peut permettre de réduire les inégalités.

Véronique ADAM indique qu'en ce qui concerne le financement des projets européens, il est nécessaire d'avoir recours aux financements de l'ANR pour le montage des réseaux. Elle demande ce qui est prévu en la matière. Véronique ADAM souligne que les outils collaboratifs sont principalement internes, voire privés, lorsqu'il s'agit de travailler avec les chercheurs étrangers. Enfin, en matière de données, elle précise qu'à l'issue des projets, il convient de laisser la base de données libre d'accès. Elle demande si une infrastructure est prévue.

Karine SAMUEL répond que le volet recherche à l'international constitue un chantier à ouvrir et que, pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une cartographie des laboratoires. Elle précise que ce chantier doit se faire en lien avec la vice-présidence numérique. Il convient d'identifier le besoin pour parvenir à progresser au niveau des outils, notamment le stockage. En ce qui concerne les réseaux, Karine SAMUEL indique que l'ensemble des composantes ont des partenaires.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que la création d'une unité de service est en réflexion.

Isabelle OLIVIER complète en indiquant que l'idée est de développer le maintien des données.

A l'issue du débat, il est procédé à un vote électronique. Il est rappelé que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- 1) Pour Madame GUILLEMOT Nadine au poste de vice-présidente en charge du Pilotage et de l'Amélioration Continue :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	27
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Au regard des votes, Madame GUILLEMOT Nadine est élue vice-présidente en charge du Pilotage et de l'Amélioration Continue de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 2) Pour Madame SAMUEL Karine au poste de vice-présidente en charge du Rayonnement et des Relations Internationales :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	27
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	5

Au regard des votes, Madame SAMUEL Karine est élue vice-présidente en charge du Rayonnement et des Relations Internationales de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 3) Pour Monsieur ECHINARD Yann au poste de vice-président en charge de la Responsabilité Sociétale et Environnementale :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Au regard des votes, Monsieur ECHINARD Yann est élu vice-président en charge de la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 4) Pour Monsieur RIBUOT Christophe au poste de vice-président en charge des Ressources Humaines :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	26
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	7

Au regard des votes, Monsieur RIBUOT Christophe est élu vice-président en charge des Ressources Humaines de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

5) Pour Madame OLIVIER Isabelle au poste de vice-présidente en charge du Numérique :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	29
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Au regard des votes, Madame OLIVIER Isabelle est élue de vice-présidente en charge du Numérique de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

6) Pour Madame BORDEAUX Marie-Christine au poste de vice-présidente en charge de la Culture et CST :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	25
Voix défavorables	10
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Au regard des votes, Madame BORDEAUX Marie-Christine est élue de vice-présidente en charge en charge de la Culture et CST de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

7) Pour Monsieur SARRAZIN Philippe au poste de vice-président en charge de Valence et de Drôme-Ardèche :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	27
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Au regard des votes, Monsieur SARRAZIN Philippe est élu vice-président en charge de Valence et de Drôme-Ardèche de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 8) Pour Monsieur PALOMBI Olivier au poste de vice-président en charge de la Santé et des Relations avec le CHUGA :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	27
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Au regard des votes, Monsieur PALOMBI Olivier est élu vice-président en charge de la Santé et des Relations avec le CHUGA de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 9) Pour Monsieur LOUVET Pascal au poste de vice-président en charge des Finances et du Patrimoine :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	41
Voix favorables	26
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	7

Au regard des votes, Monsieur LOUVET Pascal est élu vice-président en charge des Finances et du Patrimoine de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

3. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA

Joris BENELLE indique qu'il s'agit d'une reconduction de la délégation de pouvoir mise en œuvre en 2016. L'objectif est de décharger le conseil d'administration de certaines décisions et de le rendre plus stratégique.

Éric GUINET demande pourquoi les tarifs de formation ont été ajoutés à la délégation.

Joris BENELLE répond que l'idée est de désengorger le conseil d'administration.

Isabelle BORRAS fait remarquer que, dans la précédente délégation de pouvoir, les montants apparaissaient pour ce qui concerne les actions en justice.

Joris BENELLE répond que le conseil d'administration est consulté pour les accords transactionnels supérieurs à 200k€.

En ce qui concerne l'enveloppe « fonctionnement », Isabelle BORRAS fait remarquer que les montants ne sont pas affichés.

Joris BENELLE répond que cela est normal car il s'agit de ressources nouvelles.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions sur la procédure du compte-rendu au sein du conseil d'administration.

Jean-Michel MIEL répond que la question budgétaire sera étudiée au conseil d'administration suivant. L'idée est de faire un compte-rendu plus régulier de la commission permanente qui sera créée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	39
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA.

4. Elections professionnelles

4.1 Calendrier prévisionnel (pour information)

Joris BENELLE indique les élections professionnelles se tiendront le 17 mars prochain. Le calendrier a été établi en fonction des différentes contraintes. La date limite pour le dépôt des candidatures et des professions de foi est fixée au 4 février 2020. Il rappelle qu'un groupe de concertation a été mis en place afin de travailler sur ce calendrier.

4.2 Création du Comité Technique de l'UGA (CT)

Joris BENELLE signale que l'avis du conseil d'administration est requis pour la création du comité technique de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du Comité Technique de l'université Grenoble Alpes (CT).

4.3 Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'UGA (CHSCT)

Joris BENELLE signale qu'il est proposé de reporter ce point. En effet, la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'UGA est élargie aux usagers pour aborder des questions les concernant. Cependant, dans le cadre du nouvel établissement, il existe au

conseil d'administration deux collèges pour distinguer les étudiants des doctorants. Il convient donc de clarifier ce point puisque selon les textes, au CHSCT, un seul collège intéressant les usagers peut être pris en compte.

5. Mise en place des groupes de travail thématiques Règlement intérieur (pour information)

Le Président Yassine LAKHNECH indique que la mise en place de ces groupes de travail a été discutée en comité technique. Le règlement intérieur se compose de deux parties : une concernant l'UGA dans son ensemble et une autre concernant les personnels employés par l'UGA.

Emmanuel BARBIER signale que la terminologie pour désigner les étudiants peut porter à confusion.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un travail sera mené pour restructurer l'ensemble. L'objectif actuel est de proposer des principes de constitution.

Bernard BESSIERES demande s'il est possible de désigner un titulaire et un suppléant.

Le Président Yassine LAKHNECH répond par l'affirmative.

Catherine BERRUT demande si le calendrier des réunions est connu.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'une proposition de calendrier sera transmise d'ici mi-février.

Jean-Luc SCHWARTZ signale qu'il est nécessaire de trouver une date pour la prochaine commission permanente.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la commission permanente relevant du règlement intérieur sera créée une fois ce dernier voté.

Isabelle BORRAS signale qu'il convient de veiller aux dates des instances et d'éviter les chevauchements entre elles.

6. Augmentation des capacités d'accueil du portail santé (PASS)

Le Président Yassine LAKHNECH indique que Lyon avait l'habitude d'ouvrir des places supplémentaires. Cette année, Lyon a fait le choix de baisser ses capacités d'accueil de 400 places. Afin de permettre aux étudiants de candidater, une demande d'ouverture à l'UGA de 400 places supplémentaires est proposée. Cette demande devra s'accompagner de moyens supplémentaires.

Catherine BERRUT demande si les lycéens isérois sont concernés par ce dispositif.

Joris BENELLE répond qu'il est plus commode pour les lycéens du nord Isère de candidater à Lyon.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que dans ParcoursSup, la priorité est donnée aux étudiants du secteur.

Emmanuel BARBIER demande si les moyens supplémentaires s'élèvent à 700k€.

Le Président Yassine LAKHNECH répond par l'affirmative. Il précise que la réforme met en place le PASS ainsi que les licences Accès Santé (LAS) et que, dans ce cadre, la répartition des étudiants reste encore inconnue.

Véronique ADAM demande si les composantes concernées ont été consultées sur cette question.

Le Président Yassine LAKHNECH répond positivement.

Au vu des débats, il est proposé de rajouter la mention « sous réserve de l’octroi des ressources nécessaires afférentes » au projet de délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	9
Nombre de votants	39
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d’administration approuve, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, l’augmentation à hauteur de 400 places supplémentaires de la capacité d’accueil de l’année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) en la portant ainsi à 1500 places sous réserve de l’octroi des ressources nécessaires afférentes.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.